

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 01725

Numéro SIREN : 899 760 623

Nom ou dénomination : A.T.M.

Ce dépôt a été enregistré le 04/04/2022 sous le numéro de dépôt 4569

SAS A.T.M.
Société par actions simplifiée
Au capital de 1.500,00 euros
Siège social : 429 Chemin du Barry – 13770 VENELLES
RCS 899 760 623 Aix en Provence

ACTE UNANIME DES ASSOCIÉS EN DATE DU 14 JANVIER 2022

Les soussignés :

1. **Monsieur Arthur Marc Georges COHEN**, De nationalité française, né le 25 janvier 1992 à AIX EN PROVENCE (13), demeurant 1 rue Duchantier, 13007 MARSEILLE,
2. **La Société TDM**, Société par actions simplifiée au capital de 1.750 euros, dont le siège social est situé 429 Chemin du Barry - 13770 VENELLES, immatriculée au RCS Aix en Provence sous le numéro 908 677 503 ;

Représentée par son Président en exercice Monsieur Thibault DEMARIA ;

Seuls associés de la société SAS A.T.M et représentant en tant que tels la totalité des actions composant le capital social de la Société ;

Ont décidé d'adopter par acte unanime conformément à l'article 24 des statuts de la société, les résolutions de l'ordre du jour suivant :

- Renonciation à se prévaloir, en tant que de besoin, du défaut de convocation et de communication de documents dans les délais prescrits ;
- Nomination d'un Directeur Général conformément à l'article 20 des statuts ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE RÉOLUTION

Les associés renoncent, en tant que de besoin, à titre définitif et irrévocable, à se prévaloir du défaut de convocation à la présente séance et de communication au siège social des documents relatifs à ladite séance prévus par les dispositions de la loi, des règlements et des statuts de la société dans les délais prescrits par ces dispositions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉOLUTION

Conformément à l'article 20 des statuts et connaissance prise de la lettre du Président en date du 13 janvier 2021, ainsi que de la lettre de démission de Monsieur Thibault DEMARIA en date du 13 janvier 2021, les associés nomment en qualité de Directeur Général, à compter de la signature du présent acte et pour une durée indéterminée :

- **La Société TDM**, Société par actions simplifiée au capital de 1.750 euros, dont le siège social est situé 429 Chemin du Barry - 13770 VENELLES, immatriculée au RCS Aix en Provence sous le numéro 908 677 503 ;

Qui déclare expressément accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées.

Elle déclare qu'aucune interdiction, incompatibilité ou disposition quelconque n'est susceptible de l'empêcher d'exercer les fonctions pour lesquelles elle est nommée.

En contrepartie de ses fonctions de Directeur Général, la Société TDM percevra une rémunération mensuelle fixée librement d'un commun accord ultérieur entre les associés.

Ces fonctions de direction générale sont attribuées à la Société T.D.M en considération expresse de la personne du Président et associé unique de la Société, Monsieur Thibault DEMARIA.

Aussi, Monsieur Thibault DEMARIA intervient aux présentes et déclare et garantit expressément :

- Que les pouvoirs de direction conférées à la Société TDM ne contreviennent en aucun cas à l'ensemble des obligations légales lui incombant ;
- Que la Société est dûment immatriculée et existe valablement au regard du droit national et a la capacité de conduire ses activités et détenir ses actifs ;
- Qu'il est le seul détenteur du contrôle et de la gestion de la Société TDM, tel que défini aux termes des articles L 233-3, L 233-4 et L 233-10 du Code de commerce ;
- Qu'il conservera le contrôle de la Société TDM pendant le temps des fonctions de direction générale et à en demeurer Président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Les associés délèguent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité, dépôt ou autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Fait à Venelles, en quatre exemplaires,

Monsieur Arthur COHEN



Monsieur Thibault DEMARIA



**La société TDM¹
Représentée par Thibault DEMARIA**



*Bon pour acceptation
des fonctions de
Directeur Général.*

¹ Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »

Monsieur Thibault DEMARIA
13 rue Gontard
13100 AIX EN PROVENCE

Monsieur Arthur COHEN
Président de la Société A.T.M
429 Chemin du Barry
13770 VENELLES

A Venelles, le 13 janvier 2022

Lettre remise en mains propres

Objet : Démission des fonctions de Directeur Général de la Société A.T.M

Monsieur le Président,

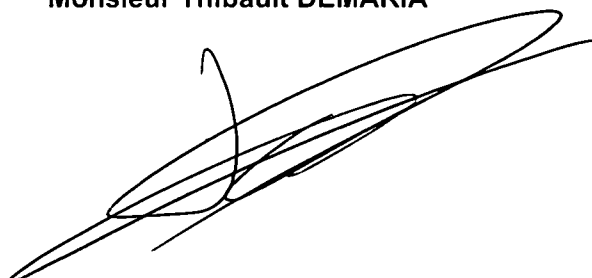
Je vous informe par la présente de ma démission de mon mandat de Directeur Général de la Société ATM, société par actions simplifiée au capital de 1.500 euros, dont le siège social est situé 429 Chemin du Barry - 13770 VENELLES, immatriculée au RCS Aix en provence sous le numéro 899 760 623.

Cette démission prendra effet, sans indemnité, le 14 janvier 2022, concomitamment à la désignation en remplacement de la Société T.D.M en qualité de Directeur Général.

Je vous prie de bien vouloir effectuer toutes les formalités nécessaires consécutives à cette démission.

Et vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées,

Monsieur Thibault DEMARIA

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom, representing the signature of Monsieur Thibault DEMARIA.